

La Voix des Paysans



Organe de la Fédération des Syndicats Chrétiens d'Exploitants Agricoles

et des Unions Syndicales des Paysans de Vendée et Loire-Inférieure

FÉDÉRATION DES SYNDICATS CHRÉTIENS
D'EXPLOITANTS AGRICOLES

Siège Social : 5, Rue Cadet - PARIS (9^e)

Action et Organisation Professionnelles

SECRETARIAT GÉNÉRAL :

M. LOISY, à Legé (Loire-Inférieure)

C. G. POSTAUX NANTES 317-05

L'homme isolé ne peut se défendre. N'oublions pas que c'est de l'individualisme du paysan que dépend le désarroi actuel de la profession agricole.

SYNDICATS CORPORATIFS

Autour de nous, certains préconisent « les syndicats corporatifs » et des amis nous demandent pourquoi nous, chauds partisans de la Corporation Agricole, nous ne recommandons point les syndicats corporatifs agricoles.

Nous avons chargé de leur répondre quelqu'un qui a beaucoup étudié les syndicats, les syndicats agricoles et la question syndicale.

Tout d'abord, nous dit celui-ci, qu'il soit bien entendu que nous évitons toute personnalité, toute appréciation particulière, toute allusion blessante. Nous examinons des idées, des faits, c'est tout.

Entrant immédiatement dans le vif du sujet : le syndicat corporatif agricole, je ne vois pas, je ne comprends pas ce que cela peut être. Autre chose est le syndicat, autre chose est la corporation. Définitions, distinctions pour éviter toute confusion et cela en toute charité.

Le syndicat est une association, une société d'individus ayant mêmes intérêts et se groupant pour étudier, organiser, défendre ces intérêts.

La corporation est un corps, un organisme officiel et public, intermédiaire entre les entreprises particulières et l'Etat, chargé de la gestion du bien commun, au sein d'une profession déterminée. Plus simplement, la corporation, sous la surveillance de l'Etat et en parfaite entente avec l'Etat, édicte les lois et règlements de la profession et en assure l'observation.

Et maintenant, une constatation s'impose. Les syndicats pullulent. Quand à la corporation, les papes la recommandent, des économistes de toute nuance la préconisent, mais tous reconnaissent qu'elle n'existe nulle part, tous reconnaissent qu'en lui supposant climat très favorable, son avènement ne semble pas prochain du tout.

« Ne nous berçons pas du rêve », dit le R. P. Renard, que l'ordre corporatif est pour demain ou « après-demain, ni qu'il est établi en Italie, en Autriche ou en Portugal. Là-bas, comme chez nous, on en est seulement aux travaux d'approche... Le syndicalisme chrétien est l'un de ces ouvrages d'approche. »

Comme il n'y a pas actuellement de corporation, il n'y a pas actuellement de syndicats corporatifs. Cette conclusion est très claire.

Un économiste très averti qui, dans « La Croix » du 24 janvier 1938 signe J. T. prétend même que, et pendant qu'elle s'organise et quand elle sera établie, la corporation ne devra point enlacer, englober le syndicat et il en donne cette raison : « Enchaîner les syndicats à la corporation serait lâcher la proie pour l'ombre, abandonner le moyen de lutter et de revendiquer avant d'avoir reçu satisfac-

tion, préparer peut-être les pires oppressions, celles qui s'exercent sous l'apparence du consentement populaire, sous le couvert de la paix sociale ».

Si, dans la profession agricole comme dans les autres, les intéressés observent les lois de la logique, on ne verra donc jamais un syndicat corporatif. C'est encore très clair.

S'il n'y a point, s'il ne doit point y avoir de syndicats corporatifs, les syndicats mixtes appelés quelquefois syndicats corporatifs ne sont-ils pas plus conformes à la doctrine de l'Eglise que les syndicats séparés ?

Nous sommes catholiques, nos syndicats sont composés en grande majorité de catholiques, la question mérite donc qu'on s'y arrête.

Le syndicat mixte est, en industrie, le syndicat composé de patrons et d'ouvriers, en agriculture, le syndicat composé des rentiers de la terre, des exploitants agricoles, des ouvriers agricoles.

Je vous répondrai par une citation empruntée à un commentaire de l'encyclique *Berum Novorum* publié par l'Ecole normale sociale en 1932 : « Il n'y a point d'enseignement doctrinal de l'Eglise sur ce point. Léon XIII mentionne les syndicats mixtes, (patrons et ouvriers) et les syndicats composés des seuls ouvriers, sans approuver les uns à l'exclusion des autres. Il n'y a pas, en effet, sur ce point, en jeu une question de principe, mais une question d'organisation. »

« Les faits ont prouvé que les syndicats mixtes ont très difficilement une action efficace. Patrons et ouvriers (qui ont sans doute des intérêts de fond semblables, mais qui ont aussi des intérêts secondaires divergents) ont entre eux, dans un syndicat mixte, des contacts difficiles, délicats, ce qui amène souvent l'ouvrier à être absorbé par l'élément patronal. »

« M. de Mun, qui préconisa tout d'abord les syndicats mixtes, croyant qu'il y avait là une forme plus chrétienne de rapprochement des classes, leur préféra dans la suite, instruit par l'expérience, les syndicats séparés, parallèles. »

(J'ajoute : M. de la Tour du Pin voulait que soit respectée l'Association spontanée des ouvriers en syndicats distincts. »)

Instruit par les faits, ce sont ces syndicats séparés, reliés par une commission mixte que consacrait le Pape Benoît XV : « Il est opportun, utile et bien conforme aux principes chrétiens de continuer la production simultanée et distincte d'Unions patronales syndicales et d'Unions ouvrières syndicales, en créant entre elles des Commissions mixtes

chargées de discuter et de trancher pacifiquement, suivant la justice et la charité, les différents qui peuvent surgir. »

« Avant la guerre, les règles établies en Italie et en Espagne pour le syndicalisme catholique, avec l'approbation du Saint-Siège, excluaient les syndicats mixtes. »

« Depuis, et de plus en plus, ce sont des syndicats ouvriers d'une part, patronaux de l'autre qui se créent, reliés par une commission mixte : les éléments patronaux et ouvriers qui se retrouvent dans ces commissions mixtes n'éprouvent plus les mêmes difficultés de contact que dans les syndicats mixtes. Car ils sont, de part et d'autre, une élite discutant librement sur un pied d'égalité pour un but bien précis. »

« Remarquons qu'on rencontre encore des syndicats mixtes : syndicaux, mais ces syndicats n'ont pas une action vraiment syndicale : ou ils sont peu vivants, ou ils n'ont qu'une action économique, et se limitent à l'organisation de services pratiques, annexes du syndicat. » (1932).

Depuis cinq ans, les changements opérés ne sont pas appréciables; les encouragements des papes sont pourtant allés plusieurs fois aux syndicats séparés.

Malgré les conseils des papes, malgré les leçons de cinquante années d'expérience, malgré le désastre catastrophique des syndicats jaunes, certains préconisent encore les syndicats mixtes en Agriculture et reproduisent, pour étayer leur opinion, tous les arguments, tous les sophismes servis autrefois en l'industrie par les partisans des syndicats jaunes.

Pour ceux-là, il faudrait que soit tentée une nouvelle expérience dont les paysans, les paysans qui écoutent, respectent et suivent encore « leurs maîtres » feront les frais.

(Suite page 2).

Quelques Conseils et Remarques

I. - Baux et Prix de Fermage

Les renseignements qui nous sont parvenus sur les baux et prix de fermage sont trop vagues.

1° PROPRIÉTÉ FONCIÈRE. — La valeur de la propriété foncière peut être indiquée :

— ou globalement, par exemple, 300.000 francs pour ferme de 30 hectares et bâtiments d'exploitation, comme cela se pratique dans certaines ventes;

— ou suivant estimation particulière, a) pour les terres et prés, (valeur moyenne de l'hectare, 3.000, 4.000, 6.000 frs; b) pour les bâtiments, évalués 30.000, 40.000, 60.000 francs.

les sommes portées lors d'une succession, d'une vente ou par comparaison avec les ventes de fermes voisines.

2° CHEPTEL. — Le cheptel vif comprendra les bêtes en écurie à la Toussaint estimées au prix payé à cette époque dans les foires les plus proches.

Pour le cheptel mort, il est facile d'en faire une estimation à cette même date, Toussaint 1937.

3° DÉPENSES ENGAGÉES. — a) Calculer la valeur engagée par le propriétaire : dans la propriété foncière, dans le cheptel vif, dans le cheptel mort.

b) Calculer la valeur engagée par le fermier : dans les cheptels vifs et morts.

4° FONDS DE ROULEMENT ou somme disponible pour achats, occasions, frais imprévus.

5° EVITER TOUTE EXAGÉRATION. — Certains journaux agricoles ont publié ces temps-ci que le capital engagé par un fermier dans le cheptel mort et vif pour l'ex-

ploitation d'une ferme de 30 hectares était égal au capital engagé par le propriétaire dans la propriété foncière. Nous ne demandons point à nos amis de telles conclusions. Qu'ils nous envoient des chiffres correspondant aux dépenses faites par eux et autour d'eux.

II. - Allocations Familiales

Nous rappelons que le seul moyen rapide et pratique d'obtenir la transformation de la loi et son extension aux exploitants est de l'observer d'abord telle qu'elle est, quelque imparfaite qu'elle soit. MM. Saint-Maur et Trémintin, l'un au Sénat, l'autre à la Chambre, ont proposé les réformes qui s'imposent pour que leurs projets soient réalisés.

En attendant, gardons-nous d'obéir à des mots d'ordre qui n'auraient d'autre effet que la gêne et peut-être la désorganisation des Caisses existantes, l'augmentation des versements des employeurs inscrits, des amendes et poursuites pour les employeurs récalcitrants, des allocations moindres aux employés.

III. - Syndicats séparés

Les syndicats séparés, surtout les syndicats chrétiens, sont combattus par certains qui, dit-on, pourfendent l'économie libérale dans leurs écrits et journaux et la pratiquent dans leurs contrats. En affaire, les principes de l'économie libérale sont bien moins gênants que la morale chrétienne dont s'inspirent les syndicats chrétiens.

D'autres prétendent qu'accepter, en campagne, des syndicats séparés, syndicats de rentiers de la terre, d'exploitants de la terre, d'ouvriers agricoles serait favoriser la

Que font donc nos Députés ?

Le 22 février, dans l'après-midi, la discussion des interpellations agricoles s'est poursuivie à la Chambre.

Des questions importantes concernant l'Agriculture furent discutées : office du blé, fièvre aphteuse, désertion des campagnes, allocations familiales dans l'agriculture, financement des coopératives, autant de questions nous touchant de très près.

Ces discussions ont eu lieu, déclare la Presse, devant trois douzaines de députés. L'immense majorité des parlementaires a sans doute pensé que tout cela ne valait pas le déplacement.

Le fait n'est pas nouveau. Ces sortes de discussions ne sont pas du goût de ceux que les exploitants ont élus. Après les élections nous avons rappelé à nos députés, dans *La Voix des Paysans*, que nous leur demandions des actes; le moment serait peut-être choisi de leur rappeler tout ce qu'ils ont promis et de leur demander tout au moins d'être présents quand se discutent des choses si grosses de conséquences pour leurs électeurs. Qu'en pensent nos camarades ?

lutte des classes, les idées et pratiques révolutionnaires.

Ce serait, au contraire, continuer une organisation commencée. Car, dans les campagnes, de nombreux syndicats séparés existent déjà : syndicats de médecins, de charcutiers, de bouchers, de boulangers, etc., tous intéressés à la prospérité générale de l'Agriculture. Depuis que ces syndicats fonctionnent il n'y a eu par chez nous ni une révolution, ni un révolutionnaire de plus. Il n'y a pas eu plus mauvaise entente entre le médecin et la clientèle, entre le boucher, le charcutier et le vendeur de bestiaux, entre le boulanger et le consommateur de pain.

Bien plus, j'ai entendu dire plusieurs adhérents de ces syndicats qu'ils étaient tout heureux de résoudre certaines difficultés par ces simples mots : « C'est le tarif syndical, c'est le règlement syndical ! » Pour la bonne entente, ça valait infiniment mieux que la plus serrée des discussions.

Alors, où est le motif raisonnable d'arrêter l'organisation commencée, d'empêcher d'adhérer, à des syndicats distincts, séparés, des ouvriers agricoles ayant entre eux mêmes intérêts particuliers, des exploitants agricoles ayant même niveau de vie et intérêts semblables ?

Ceux qui prétendent que les syndicats, même chrétiens, dès lors qu'ils sont distincts, séparés, favorisent la lutte des classes ne l'ont jamais prouvé. Tandis qu'il est démontré que ces syndicats veulent et pratiquent la collaboration dans la justice et la charité, fournissent le moyen amiable de régler bien des difficultés, de vivre entre voisins en plus parfaite fraternité et de travailler dans les commissions paritaires aux intérêts généraux de la profession.

IV. - Les Commissions paritaires

Tous les économistes qui s'inspirent de la doctrine de l'Eglise, des leçons de l'expérience, des principes de la justice, de l'équité, de la charité naturelles et chrétiennes considèrent la commission mixte ou paritaire comme un organisme élu, choisi par des Unions patronales distinctes, par des Unions ouvrières distinctes, par un ensemble de groupements ayant dans une région, dans une affaire, dans une même profession, intérêts particuliers différents et mêmes intérêts généraux.

Même s'il s'inspire des principes de la C. G. T., un groupement de syndicats appartenant à une organisation la plus représentative, la plus nombreuse dans une région ne peut LOYALEMENT prétendre à avoir seul dans les commissions mixtes des représentants.

La commission mixte est régulièrement composée des délégués de différents syndicats groupant des adhérents ayant mêmes intérêts particuliers, même niveau de vie, c'est clair.

V. - Les domestiques et servante de ferme, les ouvriers agricoles

Nous voulons respecter et nous entendons que soit respectée la liberté, la dignité des domestiques, servantes, ouvriers agricoles. Parmi eux, les uns nous ayant demandé s'il n'existait pas des syndicats où ils se retrouveraient avec des employés de leur milieu, de leur classe, nous rappelons qu'un syndicat chrétien (C. F. T. C.) d'ouvriers agricoles a été fondé pour eux. Ce syndicat a de nombreuses filiales en province et son siège à Paris, 24, rue de la Pépinière. Les groupements provinciaux forment la Fédération des Syndicats libres des Travailleurs de la Terre. La Fédération publie un journal mensuel « L'Ouvrier Agricole ».

Pour tous renseignements, s'adresser :

1° Au Secrétariat de la Fédération des Syndicats libres des Travailleurs de la Terre, 24, rue de la Pépinière, Paris, (8°);

2° Au Secrétariat de la J. A. C. et de l'U. C. F. A., 14, rue d'Assas, Paris, (6°);

3° Au Secrétariat de la J. A. C. F., 83, rue de Rennes, Paris (6°);

LES COMPLANTS

Supplément d'informations fournies par la Fédération des Syndicats Chrétiens d'Exploitants Agricoles au rapporteur de la loi 193 sur les Vignes à Complant

La Fédération des Syndicats Chrétiens d'Exploitants Agricoles — laquelle compte de nombreux complanteurs — déplore que les précédents rapporteurs aient systématiquement négligé l'étude historique et juridique du complant et insuffisamment examiné la situation économique actuelle des contractants.

La Fédération estime que la question doit être étudiée sous tous ses aspects et, dans cet exposé, elle en donne un bref résumé dont MM. Le Cour-Grandmaison et Moreau possèdent toutes les pièces justificatives.

Cet exposé est la reproduction de la demande d'amendement au projet Moreau augmentée de quelques considérations sur le droit de préemption et de quelques modifications imposées par les circonstances dans les conclusions.

I. - La propriété foncière du complanteur

L'assimilation du bail à complant au bail à ferme par Boulay-Paty en 1796, par Lucas-Championnière en 1838 est le seul titre, l'unique origine de la propriété foncière du bailleur. Cette assimilation est absolument dépourvue de fondement. « Le bail à devoir de quart et de chapon n'est point ferme ou louage, déclaraient les juges de Nantes au XVIII^e siècle, et le bail à devoir de quart et de chapon n'a avec les baux de ferme ou de louage aucune analogie. » Le bail à complant — ainsi est appelé le contrat constitutif du fief roturier, de la censive, de la tenure roturière, qu'était le complant — a transporté, au moins depuis le XV^e siècle, le domaine utile, l'entière propriété du sol au preneur, au colon. Les éditions Hévin de la coutume de Bretagne au XVIII^e siècle rapportent un arrêt du parlement de Bretagne (1723) où le bail à complant est déclaré translatif de propriété.

a) SOUS L'ANCIEN RÉGIME

1° La propriété foncière du complanteur a été reconnue et proclamée par tous les intéressés (propriétaires et complanteurs) dans les pétitions aux Etats de Bretagne :

a) En 1778, les pétitionnaires déclarent que les cinq sixièmes des vignes appartiennent aux colons qui les tiennent des propriétaires.

b) En 1786 et 1788, ils rappellent que le complant est grevé de tous les impôts, charges et droits établis sur la propriété foncière, rachat, lods et ventes, timbre, contrôle, insinuation, centième denier, fouages et vingtièmes.

2° Les affirmations des intéressés sont prouvées par les clauses des baux, des exposés, des actes de propriété, par les aveux, par les rôles rentiers et papiers terriers des bailleurs, par les jugements des tribunaux et des Parlements, par les votes des Etats, par les rôles des fouages et vingtièmes, par les archives des Contrôles et Insinuations.

3° Les affirmations des intéressés sont déclarées véritables par tous les auteurs impartiaux, anciens et

4° Au siège des Syndicats Chrétiens, Nantes, 10, rue de Bel-Air.

Qui croire ?

Propriétaires (pas tous : seulement ceux qui « sont de la campagne » et non ceux qui « viennent à la campagne »), fermiers, métayers, ouvriers agricoles, appartiennent au corps professionnel, à « l'Etat paysan ». Rapport Remy Goussault, congrès de Caen, U. N. S. A. 1937, p. 29.

Dernièrement, un long article d'un hebdomadaire U. N. S. A. établissait que le propriétaire, même quand il est « de ceux qui viennent à la campagne » appartenait de par son titre de propriétaire terrien, à « l'Etat paysan ».

Qui croire ?

modernes qui déclarent le bail à complant translatif de propriété, transport d'héritage, qui l'assimilent au bail à cens, au bail à rente, à la censive roturière, au fief et à l'afféagement, roturiers, qui enseignent que dans toutes ces tenures roturières, c'était le détenteur du domaine utile qui était le véritable propriétaire de l'héritage, de la terre, que cette propriété comportait hypothèques, servitudes, redevances au profit du propriétaire du domaine du fonds, du propriétaire foncier.

Les termes usuels que nous employons ici demandent une explication loyale pour que disparaisse toute équivoque.

Le complanteur n'a jamais possédé, dans le complant, le domaine du fonds. La terre cédée, l'héritage transporté ne comporte, dans le complant, comme dans tous les fiefs roturiers, que le domaine utile. Mais le domaine utile, c'est la propriété foncière, l'entière propriété de la terre, de l'héritage. (Voir Hévin, D'Argentré, Guyot).

Le domaine du fonds, le domaine direct que se réserve toujours le bailleur, que mentionnent seulement quelques baux, quelques actes de vente et d'expose après 1740, n'a aucun caractère commun avec la propriété foncière. Le domaine du fonds qui vaut au bailleur d'être appelé seigneur foncier, propriétaire foncier est, disent tous les auteurs bretons et spécialement D'Argentré et Hévin « un droit incorporel, abstrait, séparé de la terre, de la matière, même qu'il s'exerce sur un fonds et en raison d'un fonds ». Le domaine du fonds est une ombre de droit, « un brouillard sur un marais », un simple titre de prééminence avec un pouvoir d'administration que nous comparerons au pouvoir qu'ont les préfets d'ordonner l'échenillage des pins, l'arrachage des chardons, l'élagage du gui. « Le domaine du fonds ne confère aucun droit réel sur la moindre motte de terre du fief. Il ne fait l'objet d'aucun contrat. Il n'est soumis à aucun impôt, à aucune charge.

Tout l'avoir réel du bailleur réside dans les droits de quart, les droits aux sous et deniers de rente, aux chapons de rente. Au XVII^e et XVIII^e siècles, — l'usage de la clôture s'étant généralisé — à ces droits s'ajoute la propriété des routes, chaintres, haies et haies que le bailleur possède en domaine propre.

Les rentes foncières et féodales, les chaintres, routes et haies constituent un tout réel, une propriété transmissible par tous les moyens du droit dont les actes sont soumis aux droits domaniaux. Jamais cette propriété n'a été grevée des fouages et vingtièmes car le complanteur, seul possesseur du domaine utile, de la propriété foncière, a toujours seul payé les impôts fonciers.

b) SOUS LA RÉVOLUTION

Les décrets du 18-29 décembre 1790 déclarèrent rachetables toutes les rentes foncières perpétuelles, les champarts de toute espèce et sans toute dénomination.

Les lois du 25 août 1792 et du 17 juillet 1793 abolirent sans indemnité sous les effets de la maxime : « Nulle terre sans seigneur », tous les effets de l'enclave, tous les droits féodaux et censuels servis sans la dénomination de cens, censives, champart, complant.

La loi du 28 août 1792, dans son article 10 voté sur l'intervention des députés bretons, confirme dans leur propriété tous les détenteurs du domaine utile, tous les détenteurs de terres possédées à titre d'accensement, d'arrentement, d'afféagement que ces terres fussent closes ou décloses.

Les lois étaient très précises. Les redevances de complant d'abord déclarées rachetables avaient été abo-

lies sans indemnité. Le complanteur était devenu le propriétaire absolu de la vigne quartier autrefois grevée de rentes.

Mais dans le Comté Nantais, quelques acquéreurs de biens nationaux avaient acheté, à l'administration centrale du département, des complants confisqués et vendus comme propriétés foncières des anciens seigneurs bailleurs.

Plutôt que de reconnaître l'erreur, l'illégalité commise par l'administration centrale, l'un des liquidateurs séquestres devenu législateur, voulut justifier les opérations faites à Nantes. A force de mensonges, de supercheries, de documents falsifiés, sans que les complanteurs fussent entendus, il amena le Conseil d'Etat à déclarer que le complant en Loire-Inférieure était un bail à ferme et que les redevances imposées par ce bail n'étaient ni abolies, ni rachetables.

c) APRES L'AN VIII

Se conformant à l'opinion et à la documentation de Boulay-Paty, les tribunaux et la Cour de Cassation rendirent plusieurs jugements conformes au décret de l'an VIII, l'administration du Cadastre inscrivit le seigneur bailleur, à la place du complanteur, au rôle de la Contribution foncière. Mais les intéressés, les praticiens, les Hypothèques et l'Enregistrement reprirent les anciens usages, respectèrent les anciens droits, firent revivre le mode de propriété de l'Ancien Régime. D'après les clauses des nouveaux baux, d'après la volonté des contractants, d'après les actes de propriété, l'après les procédés de l'Enregistrement et des Hypothèques il y eut encore dans le complant deux propriétés : la terre, la propriété foncière grevée de rentes appartenant au complanteur; les redevances féodales et foncières, les sous et chapons de rente, les chemins, les haies et les chaintres appartenant au seigneur bailleur.

L'assimilation en 1938 du bail à complant au bail à ferme de la Saunzière par Lucas-Championnière remit en honneur l'opinion du complant bail à ferme. Les usages locaux se conformèrent à la doctrine de l'an VIII et de Lucas-Championnière, influencèrent l'opinion, la jurisprudence, les administrations. Le complanteur fut traité et considéré depuis 1861 comme n'ayant point, comme n'ayant jamais eu la propriété foncière dans la vigne quartier.

(à suivre).

Pour la Commission des Syndicats Chrétiens d'Exploitants Agricoles :

Jean-Marie CORMERAIS.

Pierre RIPOCHE.

L'abondance des matières nous oblige à reporter à notre numéro d'août, la suite de notre article intitulé « Les Complants ». Nous nous en excusons bien volontiers auprès de nos camarades.

LA REDACTION.



17, Rue Royale - NANTES
HOMÉOPATHIE - PARFUMERIE
BANDAGES - PÉDICURE

Produits les meilleurs
Prix les plus réduits

Etre Syndiqué,
c'est bien.

Etre Syndicaliste,
c'est mieux.

Syndicats Corporatifs

(Suite)

Et chaque dimanche, feuilles parisiennes et départementales, recommandant le syndicat mixte, le syndicat jaune, inondent les foyers campagnards.

Le paysan les lit. Il constate aussi ce qu'il voit, ce qu'il entend, ce qu'il subit quotidiennement.

Il s'étonne de trouver sous la plume d'un journaliste catholique qui n'est point un polémiste des phrases comme celle-ci : « Le prétexte de « la paix sociale » invoqué par « les partisans des syndicats mixtes, comme il y a 30 ans celui « des intérêts généraux communs « à la propriété et au travail de la « terre, apparaît pour ce qu'il est, « c'est-à-dire un moyen de maintenir en servage réel le méayer et « l'ouvrier de nos régions de « l'Ouest, en consacrant, dans l'évolution présente, le droit de réglementation à la seule propriété. » (Aube, 26-10-37).

Il s'étonne qu'on puisse ainsi exprimer les raisons qui incitent les pionniers des syndicats mixtes à la propagande : « Ils y trouvent le « moyen de reprendre le prestige « que bien souvent leur peur de revenir leur avait enlevé. Ils y trouvent un piédestal pour se faire « élire à la Chambre d'Agriculture, « au Conseil d'Arrondissement, au « Conseil général, à la Chambre, au « Sénat peut-être ! » (Eveil Républicain Segré 2-10-37).

Un autre constate que l'organisation professionnelle n'a point été opérée depuis 50 ans par les syndicats mixtes : « Nous quittons notre « village parce que là-bas on ne « peut plus tenir, parce que l'on « est écœuré de l'inertie de nos prétendus défenseurs. Croyez-nous. « Nous connaissons le mal parce « que nous l'avons senti. Cela « est si vrai là-bas que les pires « théories prennent pied petit à petit au sol natal. » (Temps présent, 4-2-28).

Aussi La Croix du 30-1-38 proclame-t-elle que si les groupements agricoles ont vu le jour grâce à un « paternalisme » digne de la reconnaissance des paysans, « après un « demi-siècle, la situation n'est plus « tout à fait semblable. Grâce aux « efforts des médiateurs, la paysannerie s'est réveillée : elle devient « consciente de sa force et de son « rôle. Ayant atteint sa majorité, « elle trouverait lourde parfois une « tutelle qui se prolongerait. Non « pas qu'elle rejette les concours « venus du dehors : bien au contraire, elle appelle la compréhension et la collaboration des autres classes. »

Dans ces quelques lignes, La Croix résume et explique notre attitude et notre programme.

Plus de syndicats mixtes, de syndicats jaunes où la tutelle prolongée d'un paternalisme désuet serait onéreuse à bien des adhérents et pourrait avoir pour conséquence l'adhésion des paysans catholiques à des groupements que leurs croyances leur interdisent.

Des Syndicats séparés conseillés par les papes, prêchés par l'expérience, préconisés par les économistes sans parti pris « parce qu'il faut bien d'abord que les intérêts particuliers s'affirment, prennent conscience d'eux-mêmes avant de se confronter pour s'harmoniser dans la conscience des intérêts communs sur un plan supérieur. »

Des Syndicats chrétiens travaillant à l'entente parfaite, à la collaboration de toutes les classes dans le respect de la justice et de la charité chrétiennes, dans l'observation de la morale de l'Eglise.

Et rentrant chez nous, nous nous disions : Aux paysans pas plus qu'aux ouvriers ne semble convenir le syndicat jaune, qu'il soit appelé mixte, organique, corporatif ou d'un quelconque autre nom. Nous nous répétions, comme le meilleur encouragement à persévérer dans notre voie, la constatation du R. P. Renard, constatation faite aussi par tout observateur sans parti pris : « Le syndicalisme chrétien est un « des ouvrages, un ouvrage d'approche, de préparation de la Corporation. » La Voix des Paysans.

LA VIE SYNDICALE

Assemblée Générale

L'Assemblée Générale du P. U. S. P. V. a eu lieu à La Roche-sur-Yon, le 20 février 1938, à l'hôtel de la Boule-d'or.

A 10 h. 15, le vice-Président, E. Breteau qui préside la séance, déclare ouverte l'Assemblée Générale de 1938.

L'appel des syndicats a lieu aussitôt; trois seulement ne répondent pas à l'appel (deux s'étaient excusés).

Un rapport moral sur l'année écoulée et qui est publié d'autre part est donné par le vice-Président et approuvé par l'Assemblée.

H. Tessier, membre de la Chambre Syndicale, présente également un rapport très détaillé sur le passé de notre organisation, sur son activité actuelle et préconise les moyens à employer pour que l'avenir donne plus de satisfaction à la profession.

Après avoir parlé de l'éducation syndicale nécessaire, H. Tessier dira que nous ne devons pas avoir en vue que le bénéfice immédiat en achetant des engrais meilleur marché (ce qui est déjà une bonne affaire) et déclare que les négociants qui paraissent particulièrement visés, ne sont pas les seuls responsables de notre détresse sociale.

Il énumère les principales revendications que nous devons formuler, et parmi les plus urgentes : amélioration des foires et marchés, les chemins ruraux, les services sanitaires (épizooties) droits de succession en matières agricoles, usages locaux, métayage, allocations familiales, destruction des animaux nuisibles, etc... et rappelle que quelques-uns d'entre nous seraient particulièrement bien placés pour cela à la Chambre d'Agriculture.

« Notre journal doit éclairer les adhérents, dit-il et les inviter à sortir de la routine. Nous entendons quelquefois de nos camarades critiquer des lois (qui bien appliquées leur seraient favorables) parce que M. Untel a dit que ça ne valait rien!

« Nous devons arriver à ce que notre profession soit traitée vis-à-vis des autres sur un pied d'égalité, de façon à ce que nos enfants, se voyant mieux considérés, n'aient pas à rougir d'être cultivateurs. »

Après avoir parlé de nos relations avec les autres groupements agricoles et préconisé la collaboration sur des points où nos programmes se rencontrent, il dit : « Prenant pour base les principes de l'Evangile (principes si justes que s'ils étaient bien appliqués nous n'aurions pas besoin de lois) nous n'avons rien à craindre de telle ou telle tendance. Nous sommes des paysans, non des partisans, faisons l'union des paysans au-dessus des partis en tendant une main fraternelle à tous.

Situation financière. — Malgré les charges nouvelles nécessitées par les lois sociales, la situation financière reste la même qu'au début de 1937. La cotisation de 20 francs, devenue nécessaire, est avec une meilleure compréhension au véritable syndicalisme, de moins en moins critiquée et les rentrées de 1938 s'effectuent d'une façon normale.

Elections à la Chambre Syndicale. — En vue du remplacement de MM. Boisiveau et Martineau démissionnaires, l'Assemblée, à mains levées, demande la réintégration de J. Martineau et désigne P. Potier président du syndicat des Brouzils.

La Chambre Syndicale ainsi complétée, avait à élire son Président et, à bulletin secret, fut élu le vice-Président E. Breteau, de Saligny.

Un second vote eut lieu pour la nomination du deuxième vice-président. Le résultat du scrutin fut en faveur de E. Chaillon, des Es-sarts. En quelques mots, celui-ci remercia l'Assemblée de la confiance

qu'elle lui témoignait et promit de travailler au bien commun de la profession.

Il restait à élire un secrétaire. Notre camarade Olivier Méricau, des Lucs-sur-Boulogne, fut désigné par la Chambre Syndicale et élu à l'unanimité.

Questions diverses. — Jean Martineau, membre de la Chambre Syndicale et président de la Fédération, parle de la carte syndicale confédérale. Cette carte sera bientôt délivrée à chaque adhérent, et il sera fait appel à cet effet dans chaque syndicat, aux bons sentiments de tous en faveur d'une petite souscription. Cette carte confédérale donnera droit à des réductions intéressantes dans de nombreux magasins de Nantes dont la liste sera remise aux adhérents.

E. Chaillon demande à ce que la plus grande attention soit apportée dans la rédaction du journal, qui doit avant tout rester professionnel.

Le Président de la Fédération prend enfin la parole, expose la situation générale de la Fédération et parle de la C. F. T. C.

En une causerie toute amicale, J. Martineau rend compte des démarches et des résultats obtenus par nos camarades des syndicats de Loire-Inférieure.

Parlant de la C. F. T. C., il invite au calme en face des accusations dont celle-ci est encore l'objet de la part de certains démagogues plus ou moins intéressés, et d'autant plus redoutables qu'ils disposent de loisirs qui nous font complètement défaut.

J. Martineau demande l'avis de l'Assemblée en vue d'un Congrès fédéral et, le cas échéant, sur la localité qui conviendrait.

Il termine en remerciant tous les présents. « Vous êtes des chefs, dit-il, des militants, vous sentez clairement que le salut de notre profession ne sera assuré que par nous-mêmes. Il faut pour cela du dévouement. Nous sommes tous des cultivateurs, nous savons de quoi nous souffrons, mais nous savons aussi que nous sommes capables mieux que quiconque de travailler à organiser notre profession en vue d'un avenir meilleur. »

La séance est levée à 12 h. 30.
Le Secrétaire.

Rapport moral du Président

Mes chers Camarades,

L'usage veut que chaque année à notre assemblée générale, un rapport soit donné sur l'activité, la vie de notre mouvement durant l'année écoulée. Cette année, par suite de la démission de notre président, cette tâche m'incombe, et si parfois il y a des titres tout honorifiques, il y en a d'autres, au contraire, qui créent beaucoup d'obligations, mais devant une telle assemblée, cette tâche sera de beaucoup facilitée. La vie de notre Union Syndicale a été féconde durant l'année 1937, après la fondation de l'Union Syndicale de Loire-Inférieure, où existaient déjà de nombreux syndicats, fondation nécessitée par des intérêts à défendre un peu différents des nôtres, notre Union Syndicale a continué sa marche en avant, plusieurs réunions de propagande ont eu lieu, des syndicats nouveaux ont été fondés, d'autres sont en préparation, et si l'an dernier il y a eu un léger remous à propos de la cotisation de vingt francs, on peut dire que cette année l'idée syndicale s'est affermie dans tous nos syndicats et que le nombre des cotisants a augmenté sensiblement.

Notre campagne pour les chemins se continue, des projets de loi ont été déposés, nous espérons bien les voir aboutir. D'ailleurs, nous continuerons notre campagne jusqu'à complète satisfaction.

Nous avons étudié, en collabora-

tion avec nos camarades de Loire-Inférieure, le prix de revient du blé, et là encore comme sur beaucoup d'autres points, nous avons constaté que le prix fixé par le Ministre de l'Agriculture, à défaut du Conseil Central de l'Office du Blé qui n'avait pu se prononcer ne concordait pas avec la moyenne de notre prix de revient et pourtant, il est indispensable, il est nécessaire que le paysan soit rémunéré de son travail. Notre situation financière quoique sérieuse n'est pas désespérée, le Trésorier va vous donner tout à l'heure des précisions sur ce point, il va de soi que nous n'augmenterons nos ressources qu'en augmentant notre nombre, la cotisation de vingt francs est un minimum indispensable à la vie de notre mouvement, il nous faudrait plus, car c'est un minimum en comparaison des cotisations qui sont payées dans les autres organisations syndicales, c'est un minimum aussi en comparaison des avantages que nous obtenons, par l'action de chacun de nos syndicats, entraide et achats en commun, nous rendons service à tous, même aux non syndiqués, nous moralisons les transactions entre paysans, commerçants et artisans d'autre part, nous faisons prendre conscience au paysan de ce qu'il est, de ce qu'il doit être. Quoique faisant beaucoup sur ce point, notre action ne peut se borner à cela, et si tous les paysans voulaient comprendre, notre tâche serait de beaucoup facilitée, nous avons tout à demander, tout à obtenir à côté de la question des chemins déjà engagée, il y a logement, aménagement de la ferme, protection de nos produits contre ceux de l'étranger, aide aux familles nombreuses allocations familiales, rémunération de ceux qui restent, qui assument la continuité de l'exploitation familiale, etc., etc... comme vous voyez, la tâche est immense et le paysan qui assure le pain quotidien à tout le monde, par une lutte perpétuelle avec les éléments devrait être considéré et le premier servi, mais hélas, l'expérience nous prouve que seuls ceux qui sont unis, ceux qui sont nombreux obtiennent quelque chose, travaillons donc à augmenter notre nombre, à savoir ce que nous voulons. De cette façon, nous ferons à ce qu'il y ait plus de bien-être, plus de justice et nous remettrons à l'honneur cette classe paysanne si décriée de nos jours.

E. BRETAUD.

Il faut se faire du Syndicat une idée juste

Il faut le dire et le redire sans relâche.

Trop de nos amis se font encore une idée fautive de ce que représente le Syndicat.

A la première occasion, ils sont tentés de n'en faire qu'un instrument au service de leurs petits intérêts personnels.

En cela, du reste, ils ne diffèrent guère de certains patrons qui seraient volontiers leurs employés adhérent à un syndicat si ce dernier voulait servir leurs propres intérêts. Qu'il en soit autrement, et aussitôt le Syndicat considéré avec sympathie est voué aux gémonies.

C'est toujours la même manifestation d'un égoïsme tel qu'il rend complètement aveugle.

Nous supplions nos amis de se secouer énergiquement pour s'arracher à cette cécité lamentable de l'âme et de l'esprit. Qu'ils repoussent la tentation qu'ils pourraient avoir de ravalier le Syndicat, le Syndicat chrétien, au rôle de simple groupement d'appétits plus ou moins avoués.

Qu'ils y voient de plus en plus une association de vrais professionnels, conscients de leurs droits aussi de leurs devoirs, se groupant non pas pour s'assurer personnellement

Chauché

Une belle réunion

Le dimanche 6 mars, à l'issue de la grand-messe, un grand nombre de cultivateurs de Chauché se pressaient dans la salle du patronage où avait lieu une réunion organisée par le syndicat paysan.

J. Martineau, le sympathique et dévoué président de la Fédération des Syndicats Chrétiens d'Exploitants Agricoles, avait bien voulu accepter de venir, ce jour-là, parler du syndicalisme agricole et rappeler les principes de notre organisation.

Devant un auditoire très attentif, il préconisa l'union de tous les cultivateurs en dehors de tout esprit subversif et de lutte de classes. C'est pourquoi, dit-il, nous avons choisi la doctrine sociale de l'Eglise comme base de notre activité. Il parla longuement de la C. F. T. C., la grande organisation nationale des travailleurs, animée de l'esprit de justice et de charité à laquelle nous avons l'honneur d'appartenir et fit un appel pressant à nos camarades pour venir grossir nos rangs.

« A Chauché, vous avez compris, dit-il, où était le salut de la profession. Votre syndicat nombreux et fort restera inattaquable avec la sûreté de nos principes, mais il nous reste à convaincre nos amis de la nécessité urgente de venir à nous, ce à quoi chacun se fera un devoir de s'employer. »

LOIRE-INFÉRIEURE

Voici la réponse à la lettre adressée par le Président de l'Union Syndicale des Paysans de Loire-Inférieure à la Direction des Chemins de fer de la région Sud-Ouest :

Monsieur le Président,

Par votre lettre du 12 janvier, vous avez exprimé le désir que la propagande fruitière entreprise dans certains départements par notre région, sous la forme d'une quote part à sa charge dans la dépense d'achat de certains arbres fruitiers soit également poursuivie en Loire-Inférieure.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'un budget spécial avait été affecté à cet effet par l'ancien réseau P.O.-Midi.

Ce budget a été totalement utilisé au cours des exercices 1936-1937.

A notre grand regret, nous ne pouvons donc accéder à votre désir. Dans le cas où la Société Nationale des Chemins de fer français envisagerait de poursuivre cette forme de propagande au cours de la prochaine saison de plantation, nous ne manquerions pas, si possible, de comprendre votre département dans notre programme.

Agrérez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Inspecteur divisionnaire des services centraux,

des prébendes, des passe-droits et des privilèges, mais pour faire régner la justice, pour faire avancer le progrès dans l'ordre, pour faire naître entre tous les éléments de la profession des relations cordiales qui préviendront les conflits et assureront la paix sociale.

C'est la seule façon de concevoir le Syndicalisme : c'est la seule façon de justifier sa nécessité; un syndicaliste chrétien ne saurait comprendre les choses autrement, mais le ayant ainsi comprises, il ne saurait non plus manquer de voir le splendide horizon que lui ouvre l'action syndicale. (La Vie Professionnelle.)

VENDEE

Après cet exposé très applaudi, le conférencier tint à remercier M. le Curé d'avoir bien voulu mettre cette salle à la disposition de ses paroissiens cultivateurs en vue de leur organisation professionnelle et sociale, et souligna l'esprit d'entente qui règne à Chauché pour le plus grand bien de tous.

Landeronde

Une conférence donnée par notre camarade J. Martineau, président de la Fédération, aura lieu le Dimanche 6 Mars, à la Mairie de Landeronde.

Tous les adhérents sont priés d'y assister sans faute et d'amener leurs camarades qui ne sont pas encore syndiqués.

Les Lucs-sur-Boulogne

La réunion de Mars aura lieu au Café du Coin, le premier dimanche du mois, à 9 heures.

Ordre du jour :

- Païement des cotisations;
 - Réélection du bureau;
 - Commande de potasses;
 - Pommes de terre de semences.
- Quelques adhérents n'étant pas satisfaits de l'heure des réunions, la question sera étudiée et soumise à la majorité des adhérents.

Le Bureau.

Basse-Goulaine

Compte rendu de la séance

La séance est ouverte par notre Président, qui fait un exposé de la situation morale et financière de la section. Il encourage ensuite ardemment tous les membres à faire de la propagande pour la cause paysanne et surtout la nécessité de se grouper plus que jamais pour sauvegarder nos intérêts. Si nous restons divisés, nous n'obtiendrons jamais rien.

Il énumère ensuite les avantages déjà obtenus qui sont très appréciables et compense largement le paiement de la cotisation.

La Bénate

La prochaine réunion du syndicat aura lieu le deuxième dimanche de mars, au lieu et à l'heure habituels.

Notre camarade Eugène Loisy, secrétaire de la Fédération, sera ce jour-là parmi nous.

Le 25 février, une foule nombreuse accompagnait à sa dernière demeure Madame Mercière, mère du dévoué président du syndicat de La Bénate.

Nous adressons à J.-M. Mercière et à sa famille en cette pénible circonstance, les sentiments émus de tous ses camarades.

Les Machines à Coudre "STELLA"

garanties 10 années contre tous vices de construction, adoptées par les Pupilles de la Nation, plus de 3 millions en usage dans le monde entier, plus de 25 modèles livrables à lettre lue. Dep. 495 fr.

LES CYCLES
LES TANDEMS
LES TRICYCLES
LES ÉCRÉMEUSES

"STELLA"

Fabrication soignée. Garanties sur facture. La marque la plus vendue dans l'Ouest à des prix défiant toute concurrence, étant synonyme de la qualité.

FON: ENEAU, fabricant, Nantes, Angers, St-Nazaire

Chefs Paysans

Au nombre des difficultés que doit résoudre l'organisation professionnelle agricole, nous avons signalé le problème du dirigeant paysan.

Il s'est trouvé, à l'origine du syndicalisme agricole, des notables, des propriétaires que leur formation intellectuelle, leur éloignement forcé de la politique poussaient à prendre la tête du mouvement tandis que la fortune leur en laissait le loisir.

Et pendant longtemps, dans la majorité des cas, les paysans s'en remirent à eux du soin de leurs affaires. C'est même grâce à ce « paternalisme » que les groupements ont vu le jour et que les agriculteurs ont abandonné quelque chose de leur individualisme légendaire, pour se découvrir des intérêts communs, des besoins collectifs, des aspirations sociales.

Après un demi-siècle, la situation n'est plus tout à fait semblable. Grâce aux efforts des initiateurs, la paysannerie s'est réveillée : elle devient consciente de sa force et de son rôle. Ayant atteint sa majorité, elle trouverait lourde parfois une tutelle qui se prolongerait.

Non pas qu'elle rejette les concours venus du dehors : bien au contraire, elle appelle la compréhension et la collaboration des autres classes.

Sur le plan des idées et des doctrines, dans l'appareil juridique dont les ressorts échappent en partie à son regard, comme dans les arcanes de l'économie politique, elle ne refuse aucune aide, elle souhaite que des spécialistes désintéressés la guident. Elle réclame qu'on mette à sa portée les résultats scientifiques récemment acquis et les progrès du machinisme.

Mais, de plus en plus, dans le domaine de l'action, elle entend rester — ou redevenir — juge et maîtresse de ses positions.

L'agriculture désormais veut marcher derrière des chefs agriculteurs, elle veut présenter ses revendications et ses programmes par la bouche des agriculteurs.

Et beaucoup de ceux qui, n'étant pas vraiment du métier, ont lancé pourtant le mouvement agricole, comprennent la tendance nouvelle. Ils ne songent pas, certes, à déserter leur poste et à renier la cause, mais, sans arrière-pensée personnelle, ils préparent la relève en formant les jeunes auxquels ils remettent

progressivement les leviers de commande.

Double tâche que celle de former des dirigeants, car ceux-ci doivent joindre la valeur technique à la valeur morale.

Valeur morale. Pour fonder un syndicat, une mutuelle, une coopérative, pour assurer la marche de ces organismes, il faut à un président, à un secrétaire, à un trésorier, du dévouement, et — plus encore — de la persévérance.

Bien souvent, en effet, les adhérents ne font rien pour faciliter le rôle des défenseurs qu'ils ont choisis : ils supportent mal une discipline ou un règlement; tout leur est occasion de critique.

Les dirigeants doivent encore être désintéressés : ils ont à effectuer de nombreuses démarches aux dépens de leur repos et parfois de leur travail professionnel, sans espoir d'une rémunération équitable. Et pourtant, dans leurs relations avec les commerçants — acheteurs ou fournisseurs, — avec les autorités, ils pourraient être tentés de se procurer quelques avantages personnels.

La valeur technique n'est pas moins nécessaire. On a vu des hommes, parfaitement intègres et dévoués, mener à la ruine les paysans qui avaient en eux toute confiance. Paysans eux-mêmes, ils avaient en dossier, par esprit social, des responsabilités graves dans des groupements agricoles. Faute de connaissances économiques et financières, ils ont été dupés, ils ont laissé commettre autour d'eux des irrégularités qu'ils n'apercevaient pas.

Du sein de la J. A. C. sortiront des hommes de valeur pour le service de la cause paysanne. Dévoués, persévérants, désintéressés, ils pourront se donner à l'action sociale sans risquer de voir souffrir leur famille ou périliter leur exploitation : car ces chefs nouveaux seront en nombre suffisant pour s'entraider et travailler en équipe.

Quant à la compétence technique, dont les premiers éléments s'acquerraient par les études agricoles par correspondance, la profession se préoccupe de la compléter.

Ici ou là, sous des formes diverses, on s'attache à instruire des élites rurales, futurs administrateurs, futurs commissaires aux comptes, qui verront clair dans un contrat ou dans un bilan.

J. T. (Croix de Paris).

Soyons tous des Militants

C'est à nous, syndiqués paysans, de faire comprendre à nos camarades la nécessité du syndicalisme chrétien. Beaucoup il est vrai ont une excuse, c'est de ne pas chercher suffisamment à comprendre la situation dans laquelle nous vivons.

N'est-ce pas un peu de notre faute à nous militants? Ne pourrions-nous pas les renseigner davantage, leur faire comprendre la nécessité de notre organisation et leur faire prendre place parmi nous.

A côté de ceux qui n'ont pas encore compris, il y a ceux qui ne veulent pas verser une cotisation suffisante pour la défense de leurs intérêts. Beaucoup en effet ne voient que le bénéfice immédiat, et refusent de comprendre ce qu'est le vrai syndicalisme. Si nous militants savons leur montrer que la cotisation est une assurance contre la misère, que leur souscription leur rapportera au centuple, nous arriverons sûrement à les convaincre.

Puis, il y a la catégorie des découragés, ceux dont le ressort ne va plus, en somme des corps sans âmes. Pour eux les résultats obtenus ne comptent pas, ils estiment que les dirigeants n'en font jamais assez, et au lieu de travailler, ne feront plutôt que critiquer. Ceux-là aussi, nous devons les ramener à de meilleurs sentiments.

Militants du syndicalisme paysan, il faut trouver de nouveaux adhé-

rents parmi ceux qui ne suivent pas, parmi ceux qui ne luttent pas; ils doivent être des nôtres. Pour cela, intensifions partout la propagande: les résultats que nous avons obtenus ne sont que le prélude du succès total. Paysans de toutes conditions, de toutes opinions, venez grossir nos rangs et ayez confiance en vous-mêmes, confiance en vos dirigeants qui travaillent pour vous, donnez des munitions pour gagner la bataille.

Il faut de l'argent, beaucoup d'argent. La paysannerie est plus que jamais en péril et notre mouvement a besoin de nos ressources pour la défendre. Pendant la guerre, quand le gouvernement fit appel au patriotisme des Français en leur demandant d'apporter l'or dont ils étaient détenteurs, le Pays tout entier répondit. Aujourd'hui, il s'agit de défendre notre métier, de défendre nos produits, de défendre aussi notre pays qui ne vivra pas si la paysannerie succombe. N'hésitez donc pas à donner votre cotisation, donnez-la de bon cœur, et si vous devez faire un sacrifice pour cela, votre geste n'en sera que plus méritoire.

Jeunes paysans, unissons-nous, défendons-nous et sachons reconnaître le vieux proverbe : l'Union fait la Force.

Marcel LOIZEAU.

EQUILIBRE

Au moment où le monde entier cherche dans tous les domaines à retrouver un équilibre déficient, au moment où les hommes à la recherche d'un mieux-être n'arrivent, par des mouvements impétueux donnés au corps social, qu'à rendre la vie plus difficile à tous, il est bon de rechercher la notion d'équilibre.

L'équilibre est la juste combinaison des forces opposées qui s'annulent.

Chez l'homme, l'équilibre était déjà défini par les Romains : « Mens sana in corpore sano ». « Une âme saine dans un corps sain » et c'est encore le but auquel on doit tendre, et cela par le développement des forces morales et spirituelles en corrélation avec la culture du corps.

Une « Maison » équilibrée, est celle où les différents membres de la famille, étant eux-mêmes équilibrés, s'entendent pour concourir tous dans la mesure de leurs moyens au développement, et au bien commun.

Une ferme équilibrée est celle où toute la maisonnée tend au développement raisonné des cultures, de l'élevage et de toutes les autres productions. Or, pour que la ferme soit équilibrée dans notre département, il ne faut pas qu'il y ait prédominance d'une culture au détriment des autres. La crise agricole est moins sensible dans les pays de polyculture que dans les pays de monoculture.

Dans les cultures elles-mêmes, l'équilibre doit exister dans les fumures. Il ne faut pas qu'il y ait prédominance d'un engrais sur l'emploi des autres.

Autrefois, cela existait en faveur de l'emploi des phosphates naturels et du super, chose normale, puisque les autres engrais n'étaient pas connus. Actuellement, cette prédominance n'existe plus, mais on aurait tort de changer l'équilibre de la fumure en faveur d'un autre engrais en négligeant l'acide phosphorique au même point que l'on avait tort autrefois de négliger les engrais potassiques au profit des engrais phosphatés. Une fumure bien équilibrée nécessite de l'acide phosphorique avec de la potasse, le tout complété par de l'azote.

C'est par l'équilibre de la fumure que l'on obtient l'équilibre de la plante, et par là même sa santé et son rendement. C'est par l'équilibre des récoltes que l'on obtient l'équilibre de l'exploitation, et par là même celui du monde rural.

R. de DREUZY.

A propos des engrais azotés

Dans toute la région, les cultivateurs emploient avec juste raison les engrais azotés, et plus particulièrement le sulfate d'ammoniaque, qui est un excellent engrais pour nos régions. On peut également employer la Cianamide, les Nitrates, les Ammonitrates.

Quelles sont les préférences à donner? La raison capitale à observer est le temps, qui nous donne souvent au printemps, de longues journées pluvieuses. Il faut vous rappeler que dans toutes les terres assez légères, l'eau entraîne les engrais; par conséquent, ne mettez jamais les nitrates par temps de pluie; ils seraient perdus. Réservez les pour la fin du printemps et l'été, en mettant du nitrate de soude, ou plutôt du nitrate de chaux sur les blés, sur les légumes, et surtout sur les prairies.

Au début du printemps, on peut employer la cyanamide ou la nitracianamide sur les blés, mais il faut la mettre au contraire quand le temps est à l'eau. On peut également l'employer à l'automne, trois semaines avant le semis, et sur les plantes sarclées au printemps, également trois semaines avant la plantation.

Le Sulfate d'ammoniaque s'emploie en toute circonstance; c'est un

engrais excellent que vous connaissez tous. Cette année, il a fallu en importer de l'étranger; il se peut donc que vous ayez chez vos fournisseurs des sulfates d'ammoniaque granulés ou cristallisés, de couleur variable. Cela n'a pas d'importance, seul le dosage compte. Ne compliquez donc pas le travail, déjà difficile de vos vendeurs, en leurs faisant des réclamations non justifiées. Ne dites pas, non plus, que les engrais azotés sont trop chers, ils n'ont pas suivi la hausse du blé. Rappelez-vous, en effet, qu'il y a trois ans, on ne pouvait pas se payer, avec un sac de blé, un sac de Sulfate d'ammoniaque. Il n'en est plus de même maintenant.

Sachez que pour fabriquer un sac de sulfate d'ammoniaque, il faut une très grosse quantité de coke et d'acide sulfurique, ce qui donne des prix de revient très élevés.

Enfin, lorsque vous mettez l'engrais azoté sur vos blés, mettez-le toujours en deux fois, ainsi, dans quelques jours, au lieu de mettre 100 à 200 kilos de sulfate d'ammoniaque, ce qui est trop à la fois, surtout pour les blés à grands rendements, assez fragiles, mettez

d'abord un peu de sulfate d'ammoniaque, mélangé à des phosphates, ou mieux, du superphosphate; ceci vous permettra un départ de blé moins rapide, pas de risque de pourriture du pied du blé, et un bien meilleur tallage. Si vous voulez, vous pouvez même ajouter un peu de chlorure de potassium. Vous mettez le reste de votre engrais azoté trois semaines à un mois plus tard, et au besoin vous aurez pu traiter à l'acide, entre ces deux opérations. C'est une pratique tout à fait recommandable, et vous serez étonné des excellents résultats que cela vous donnera.

Bureau de la GARANDERIE, Ingénieur Agricole.

Unissons-nous !
Groupons-nous !
Défendons-nous !

Le Gérant : J. GRASLAND.
La Roche-sur-Yon — Imp. Vendéenne.

T.S.F., Phonos, Disques

ÉLECTRICITÉ

CENTRAL-RADIO

35, rue de Verdun

Tel. 112-98

A. HARDY

S^{te} ÉLECTRIQUE DE L'OUEST

10 bis, rue Copernic

Tel. 142-77

VENTE - LOCATION

ÉCHANGE - RÉPARATIONS

NANTES

Toutes installations électriques

— LUSTRIERIE —

LOCATION DE HAUTS-PARLEURS POUR REUNIONS

LA QUALITÉ des Produits de la Ferme

La Santé des Plantes s'obtiennent par

LA POTASSE D'ALSACE

LA QUALITÉ des Produits de la Ferme

La Santé des Plantes s'obtiennent par

LA POTASSE D'ALSACE

Renseignements Gratuits :

Bureau d'Etudes sur les Engrais

5, Place du Commerce - NANTES

sur vos blés... sur vos prairies... mettez de l'AZOTE

AU PRINTEMPS EN ÉTÉ

Bureau de Renseignements Agricoles :

5, Rue Anizon - NANTES

TISSUS - CONFECTIONS

Jules GARNIER

Place du Marché - LEGÉ

Grand choix de COMPLETS pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants

Prix défiant toute concurrence

RAYON MARIAGES le mieux assorti de la Région

Spécialité de beaux Tissus noirs pour Robes et Manteaux

PLANTS DE POMMES DE TERRE DU FINISTÈRE

Magasin à SCAER (centre de triage)

BLÉS DE SEMENCE DU NORD

Joseph BIDAUD, 115, Rue de Rennes 115 NANTES

déjà fournisseur de groupements de l'U. S. P. V.

DÉJEUNEZ à NANTES

AU RESTAURANT DES GRANDS MAGASINS

DECRÉ